

## Cahier des charges de l'enseignement privé

### Obligations des établissements privés

#### 1. Conditions d'ouverture d'une école privée

Tout déclarant est tenu de détenir :

- une autorisation d'ouverture
- une autorisation d'implantation fixant l'emplacement des locaux de l'école
- un personnel d'encadrement non lié à la fonction publique
- les  $\frac{3}{4}$  de son personnel enseignant permanent au niveau de l'école fondamentale
- une autorisation d'enseigner pour chaque enseignant non lié à la fonction publique
- une autorisation d'enseigner pour chaque enseignant du public qu'il soit du fondamental ou du secondaire, délivrée par l'autorité publique compétente au nom de l'école concernée.
- une autorisation de diriger au cas où le directeur gestionnaire n'est pas le déclarant responsable.

#### 2. Espace et sécurité

Tout établissement doit répondre aux normes suivantes :

- Adaptation de la structure d'accueil par rapport au lieu d'implantation
- Maintien d'une distance d'au moins 500m entre les nouvelles créations et une école déjà existante dans la même agglomération
- protection et sécurité des enfants,
- Disponibilité de sanitaires commodes
- Respect des normes des infrastructures scolaires (murs non fissurés, toits et menuiserie en bon état)
- Entretien et maintenance des locaux et espaces environnants
- le gardiennage de l'établissement
- respect de la discipline
- surveillance hebdomadaire de la récréation
- Surveillance à l'entrée et à la sortie des élèves (heures de pointe)
- des aires de repos et de jeu
- des lieux non pollués
- les soins d'urgence (pharmacie)

#### 3. Gestion pédagogique

- respect des programmes officiels
- respect de l'horaire officiel
- respect des langues d'enseignement
- planification des apprentissages (annuelle, trimestrielle, mensuelle et hebdomadaire)
- Disponibilité des outils suivants :

- Recueil des programmes officiels
- Cahier de suivi des élèves (évaluations)
- Cahier de roulement des élèves
- Cahier de préparation
- Cahier de devoir
- Cahier de leçons
- Cahier des exercices
- Cahier des évaluations
- Matériel didactique collectif (compas, équerre, cartes murales, globe terrestre, règles, etc....)

#### 4. Conditions d'utilisation des enseignants

- profil de l'enseignant (titres exigibles du personnel enseignant)
- les instituteurs du public peuvent être utilisés par les établissements privés si leurs emplois de temps dans leurs écoles d'origine le permettent
- le professeur du second cycle du public n'a droit qu'à 12 heures dans les établissements privés
- le professeur du premier cycle du public n'a droit qu'à 14 heures dans les établissements privés

#### 5. Contrôle et organisation

##### Avoir :

- Un registre de présences et d'absence des enseignants et du personnel
- Un registre de présence et d'absence des élèves (registre d'appel journalier)
- Un registre de visite médicale des élèves
- Un registre de visite médicale des enseignants
- Un registre des doléances des parents d'élèves
- Un registre matricule des élèves
- Un registre des enseignants (archives)
- Un fichier scolaire
- Un registre inventaire des mobiliers scolaire.
- Un Registre inventaire des fournitures scolaires.
- Un Livret de comptabilité des différents crédits et fonds alloués
- Un drapeau national
- Une cloche, un sifflet ou une sonnerie
- une buvette
- Un registre de notes régulièrement mis à jour
- Un Registre de visite des inspecteurs
- Un registre courrier ( arrivée, départ, transmission)

#### 6. Relations avec les pouvoirs publics

- Faire parvenir un rapport d'ouverture en 2 exemplaires avant le 15 décembre de chaque année (l'un pour la DEP, l'autre pour la DREFP)
- Faire parvenir un rapport fermeture en 2 exemplaires avant le 15 juillet de chaque année (l'un pour la DEP, l'autre pour la DREFP)
- Candidature aux examens nationaux (CEP-BEPC-BAC) : Ne transmettre que les dossiers des élèves régulièrement inscrits en 6AF,4AS et 7°AS
- Respect de la réglementation en vigueur

### **7. Autres domaines = rayonnement :**

Les établissements d'enseignement Privé sont tenus de mettre l'accent sur les activités indiquées ci-après :

- Journées pédagogiques
  - coopérative scolaire
  - jardin scolaire
  - association culturelle et sportive
  - travaux manuels (dessin, peinture et autres)
  - journal scolaire
  - formation extrascolaire :
    - secourisme
    - scoutisme
    - volontariat
  - production des élèves
  - musée